Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/CIGEO-BURE-enjeu-industriel-demesure-repression

1er juillet 2019

CIGEO/BURE : enjeu industriel démesuré, répression et injustice hors normes !

Dans un rapport publié le 20 juin 2019, la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) dénonce la répression et la partialité du tribunal de Bar-le-Duc envers le mouvement d'opposition à la poubelle nucléaire Cigéo prévue à Bure. Pour nos associations, cette répression hors norme est à la mesure de la démesure du projet.

Cigéo : LE projet qui ne tient pas la route

L'ANDRA n'arrive pas à prouver que la sûreté du stockage sera assurée : risque d'explosion souterraine, d'incendie ingérable à 500 m sous terre, de contaminations radioactives en tout genre... Malgré cela, le dépôt de demande de création du site est prévue prochainement (2020 ?). Dans les autres pays nucléarisés : même topo, même inconnues, même impasse phénoménale [1] : l'homme ne sait pas gérer les déchets atomiques.

Le scénario à craindre : ça passe ou ça craque

Il est impossible d'escamoter les risques réels du stockage géologique, que ce soit en France ou dans les autres pays nucléarisés.Il est impossible de neutraliser l'argumentation développée par l'opposition depuis des décennies.Le feu vert au projet industriel le plus controversé du siècle sera-t-il acquis en pulvérisant les fondements démocratiques de notre société ? Cigéo et toutes ses incohérences pourraient bien être imposés de manière brutale, ainsi qu'en témoignent les signaux actuels.

L'opposition, née il y a trente ans, cible d'une répression sans pareille

C'est au moment de passer à l'acte - construire la poubelle atomique- et d'engager le pays sur une voie irréversible, que se mesure l'enjeu à BURE. Ici se joue l'avenir du nucléaire, passé et à venir. Aucun projet à fort impact environnemental n'a fait l'objet d'une telle politique répressive,

développée depuis 3 ans : surveillance sophistiquée, contrôles incessants, intimidations, perquisitions, gardes à vue, procès pour de multiples motifs... Focaliser l'attention publique sur l'opposition occulte à dessein le véritable danger : une poubelle atomique aux risques technologiques, financiers et environnementaux inouïs et un nucléaire aux effets délétères.

Le rapport de la LDH est accablant et va jusqu'à demander le dessaisissement du Tribunal de Bar-le-Duc de l'ensemble des procédures

La LDH considère que "les autorités publiques se livrent à un harcèlement contre les opposants au site d'enfouissement à Bure, destiné à criminaliser leur position et leur manifestation et qui a pour effet de porter atteinte aux libertés individuelles". L'observateur d'un procès au tribunal de Bar-le-Duc décrit bien ce que ressent la population meusienne : "je peux témoigner qu'en dehors des procès mettant en cause des terroristes ou des faits de grand banditisme, je n'avais jamais ressenti, tant aux alentours que dans le palais et dans la salle d'audience, un tel sentiment d'oppression alimentée par la présence surdimensionnée des forces de l'ordre, pour la plupart en tenue d'intervention." [2]

La LDH et la FIDH confirment la traque et le harcèlement de la part des autorités publiques dont fait l'objet le mouvement d'opposition à Cigéo, au point de mettre en doute l'impartialité des institutions judiciaires. Dans ces conditions, les mises en examen et les contrôles judiciaires qui touchent des personnes engagées dans cette lutte deviennent de plus en plus en plus injustifiables en plus d'être liberticides.

Les associations Burestop 55, Cedra 52, Habitants vigilants de Gondrecourt, Eodra, Meuse Nature Environnement, Lorraine Nature Environnement, France Nature Environnement Grand Est, Réseau Sortir du nucléaire demandent en urgence :

- l'arrêt de l'escalade de la politique répressive actuelle envers les lanceurs d'alerte autour du projet Cigéo
- l'arrêt de l'utilisation des forces de l'ordre à des fins de mise en scène et d'instauration d'un climat de peur
- l'arrêt de la militarisation du territoire et de la judiciarisation de la lutte contre Cigéo
- la levée des contrôles judiciaires, maintenu depuis plus d'un an dans le cadre de l'instruction pour association de malfaiteurs, en ce qu'ils portent atteinte aux liberté d'association, d'expression et de manifestation.

Revue de presse

LIBERATION 20/06 2019 : Bure : la Ligue des droits de l'homme dénonce le « harcèlement » à l'encontre des militants écologistes

REPORTERRE 20/06 2019 : La Ligue des droits de l'Homme dénonce le harcèlement des opposants au site de déchets nucléaires de Bure

LE FIGARO 20/06 2019 : Bure : la LDH dénonce le « harcèlement » à l'encontre des opposants au projet Cigéo

EST REPUBLICAIN 27/06/2019 : La charge de la LDH contre le tribunal de Bar-le-Duc

BASTAMAG 20/06/2019 : A Bure, un « état d'urgence permanent » et une « surveillance généralisée » pour réprimer les opposants

---

Notes

[1] En Belgique, le projet MOL rencontre les mêmes difficultés sur son site argileux saturé d'eau. Le gouvernement suédois vient quant à lui de reporter une seconde fois l'autorisation de lancer le chantier d'enfouissement en milieu granitique à Forsmark. Que fera la Finlande qui a bâti son projet sur la même technologie, laquelle vise à emballer la radioactivité dans des conteneurs en cuivre qui se corroderont très vite ? Les Etats-Unis ont testé grandeur nature les effets de l'explosion à 600m sous terre d'un colis de déchets nucléaires mal conditionné et il en coûtera 2 milliards de dollars pour couler une chape de béton sur les centaines de fûts déjà enfouis et que personne n'ira chercher. Enfin, l'Allemagne a fait la désastreuse expérience de l'abandon des déchets atomiques dans une ancienne mine de sel à Asse : l'eau salée a rongé les conteneurs et emporte la radioactivité avec elle. Et personne ne sait que faire.

[2] EXTRAIT du Rapport d'observation judiciaire FIDH / Jacques Englebert : Le déploiement des forces de l'ordre, à l'extérieur du palais et dans le palais, y compris dans la salle d'audience, est un troisième élément qui renforce les tensions, d'une part en confirmant la position en surplomb des magistrats et singulièrement celle du procureur qui s'applique à manifester son rapport étroit avec les forces de l'ordre ; d'autre part, en accentuant le soupçon, dans le chef du public, d'une volonté de l'appareil judiciaire de le « coincer », outre le sentiment du caractère dès le départ biaisé de la séquence judiciaire à laquelle il est venu assister. Ayant, en trente années de barreau, eu l'occasion de fréquenter de nombreux palais de justice et de nombreuses salles d'audience, je peux témoigner qu'en dehors des procès mettant en cause des terroristes ou des faits de grand banditisme, je n'avais jamais ressenti, tant aux alentours que dans le palais et dans la salle d'audience, un tel sentiment d'oppression alimentée par la présence surdimensionnée des forces de l'ordre, pour la plupart en tenue d'intervention.Un telle présence policière oppressante est incompatible avec les valeurs qui portent l'œuvre de justice, dont la publicité des débats et la sérénité des audiences.